

## Aménagements Place de Coubertin (places publiques, passage inférieur) - Demandes de subventions

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Le projet d'aménagement de la place de Coubertin a été approuvé par le Conseil Municipal le 20 mai 1985 (places publiques, centre commercial, MPT, Bibliothèque, logements).

Dans sa séance du 13 avril 1987, le Conseil Municipal approuvait le contrat à intervenir avec l'architecte pour la construction de la MPT Bibliothèque.

Le 25 janvier 1988, le Conseil Municipal approuvait le déclassement partiel du terrain pour permettre les aménagements envisagés.

Lors de la séance du 9 mai 1988, furent traités les problèmes des échanges de terrains.

Aujourd'hui, la MPT Bibliothèque et la surface commerciale sont construites et en service.

L'infrastructure de la place haute est partiellement réalisée (travaux préliminaires : terrassement, réseaux, abords MPT et surface commerciale).

L'avant-projet du passage souterrain est réalisé (des réseaux ont été déplacés afin de permettre sa réalisation).

Les travaux de la première tranche de logements ont débuté en mars - avril 1989. Les premiers logements seront livrés dans 12 mois environ.

### **Coût global de l'opération**

Le coût total des aménagements à réaliser par la Ville s'élève à 6 100 000 F TTC, se décomposant de la manière suivante :

- aménagement des places publiques et allées piétonnes	2 600 000 F TTC
- passage inférieur	3 500 000 F TTC
	<hr/>
	6 100 000 F TTC

A ce jour, le financement assuré s'établit comme suit :

### **a) Subvention État**

215 000 F correspondant à 25 % de 860 000 F HT (1<sup>ère</sup> tranche place haute + une partie de la place basse).

### **b) Subvention Région**

65 000 F (correspondant aux places publiques),

192 000 F (correspondant au passage inférieur).

### **c) Subvention Département**

149 400 F (correspondant au passage inférieur et aux places publiques).

### **d) Participation de la Ville**

1 200 000 F votés en 1987, 1988 et 1989 pour l'ensemble de l'opération.

Total du financement assuré	1 821 400 F
Il reste donc à financer	4 278 600 F

L'État et la Région sont susceptibles d'accorder des subventions complémentaires pour l'ensemble de cette opération.

Un second arrêté de subvention de l'État, d'un montant de 325 000 F, devrait nous parvenir très prochainement. Il correspondra à 25 % de 1 300 000 F HT (2<sup>ème</sup> tranche de travaux place basse et allées piétonnes).

Sur avis favorable unanime de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

1. adopter le projet d'aménagements de la Place de Coubertin,
2. solliciter les participations financières de l'État, de la Région et du Département,
3. inscrire ces participations au budget supplémentaire des exercices en cours, immédiatement pour les subventions obtenues à ce jour (État : 215 000 F, Région : 65 000 F et 192 000 F, Département : 149 400 F), et dès réception des décisions attributives de subventions pour les participations à venir :

\* en recettes au chapitre 908.6.1051/1052/1053.85117 (passage inférieur), 85118 (places publiques) code service 30300,

\* en dépenses au chapitre 908.6.235.85117.85118 code service 30300,

4. s'engager à assurer la part restant à la charge de la Ville sur les budgets 1990 et suivants,
5. autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les ordres de services ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris des travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets.

Après en délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.